



Photo

## CONTRAT D'INSCRIPTION

Mise à jour au 8 Août 2016

**Nom de l'étudiant(e) :** .....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse e-mail : .....

**Nom du parent responsable :** .....

Prénom : .....

Adresse si différente de celle de l'étudiant(e) : .....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Profession du père : ..... , de la mère : .....

**Diplômes de l'étudiant(e) :**

Baccalauréat : ..... Série : ..... Option : .....

Année : ..... Mention : .....

Autres formations (préciser) : .....

.....

.....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales, des tarifs pratiqués et des modalités d'inscription (voir ci-après) et m'inscrire à IFACOM FORMATION pour préparer le(s) concours de :

Préparations aux concours scientifiques et paramédicaux et sociaux

- Ambulancier
- Aide Médico-Psychologique
- Aide-soignant(e)
- Assistante de Services Sociaux
- Auxiliaire de Puériculture
- Educateur de Jeunes Enfants
- Educateur Spécialisé
- Ergothérapeute
- Infirmier(e)

- Manipulateur en Electroradiologie Médicale (ERM)
- Masseur - Kinésithérapeute
- Moniteur - Educateur
- Orthophoniste
- Pédicure - Podologue
- Psychomotricien
- Technicien d'Analyse Biomédicale

Préparations aux concours de la Fonction Publique Territoriale

- Adjoint Administratif Territorial
- Attaché Concours Externe
- Gardien de la Police Municipale
- Rédacteur Concours Externe
- Adjoint Administratif de l'Etat

- Agent de Constatation des Douanes
- Concours Commun FP Catégorie C
- Gardien de la Paix
- Sous-Officier de la Gendarmerie
- Surveillant Pénitentiaire

Je joins un chèque de 75 Euros au titre des droits d'inscription (non remboursable, sauf dans le cadre de prise en charge par Pôle Emploi)

Par chèque bancaire libellé à l'ordre d'IFACOM FORMATION ou  Mandat Cash ou  Espèces (sur place) ou  Carte Bleue ou  virement RIB IFACOM :

Domiciliation :	IBAN
BRED AG PAP CMMOM	FR76 1010 7007 4100 3300 4828 215

Et m'engage à acquitter le solde restant dû, soit les frais de scolarité d'un montant de ..... Euros, que je choisis de régler en :

1 versement à l'inscription;

12 versements, à partir du mois de ..... jusqu'au mois de ....., par chèques bancaires ou postaux qui seront remis à l'encaissement le ..... de chaque mois.

6 versements égaux par remise, lors de l'inscription, de chèques bancaires ou postaux qui seront remis à l'encaissement le .....de chaque mois.

**Je reconnais que tout retard ou report d'échéance mensuelle sera facturé la somme de 15 €**

J'ai bien noté que mon inscription ne sera définitive qu'après validation par la direction pédagogique d'IFACOM FORMATION.

Je m'engage en outre à participer assidûment à tous les cours et contrôles, tout absentéisme anormal et non justifié pouvant être sanctionné par mon exclusion de l'établissement. Je reconnais également avoir pris connaissance des articles figurant au sein des conditions particulières et les accepter.

Fait à ....., le ..... 20....

L'Etudiant(e) : ..... Le Parent : (\*).....

(\*) : Faire précéder la signature de la mention « bon pour caution ».

Retrouvez toute notre information sur [www.ifacom.com](http://www.ifacom.com)

## CONDITIONS PARTICULIERES

- Article 1 : La fiche d'inscription doit être dûment remplie, datée et signée, accompagnée du règlement. A réception de ce dossier, un numéro d'ordre sera attribué pour tenir compte de la priorité des demandes. Ainsi nous vous demandons de retourner ce dossier dans les meilleurs délais.
- Article 2 : Toute modification de la situation personnelle du stagiaire au regard des renseignements fournis au moment de l'inscription doit être immédiatement portée à la connaissance du secrétariat de l'organisme.
- Article 3 : Aucune inscription ne peut être acceptée par téléphone.
- Article 4 : La direction se réserve le droit d'annuler l'ouverture d'une classe de préparation au concours en cas d'effectif insuffisant.
- Article 5 : IFACOM accorde des facilités de paiement. Tout retard ou report d'échéance sera facturé 15 €.
- Article 6 : L'encadrement annuel peut être réglé comptant au moment de l'inscription ou en plusieurs versements encaissables selon l'échéancier proposé (chèques de garantie remis avant la rentrée). **Dans le cas d'un paiement échelonné, le forfait annuel est dû en totalité même si l'étudiant décide d'interrompre l'enseignement IFACOM FORMATION avant la fin de l'année en cours.**
- Article 7 : Si l'inscription est souscrite avant les résultats du baccalauréat, l'intégralité des sommes versées sera restituée en cas de non obtention de ce diplôme. Il est fait de même si la Direction Pédagogique décide de ne pas valider l'inscription au vu des notes obtenues aux épreuves de cet examen, ou si le candidat est reçu à un concours paramédical ou social passé durant l'année universitaire.
- Article 8 : En cas d'exclusion décidée par l'établissement ou de départ en cours d'année motivé par un cas de force majeure dûment reconnu (longue maladie, accident grave, décès ou mutation, ...), IFACOM FORMATION procédera au remboursement des frais de scolarité (hors droit d'inscription) au prorata des mois ou fraction de mois civils de scolarité, l'année d'études étant toujours réputée comprendre 8 mois.
- Article 9 : Dans les autres cas que ceux visés aux articles précédents (autre orientation décidée après l'inscription, convenance personnelle de l'élève, abandon des études, ...), **la non fréquentation des cours ne peut dispenser du paiement des frais de scolarité.**
- Article 10 : Dans le cas d'un désistement à l'encadrement annuel, signalé par lettre recommandé au plus tard 8 jours avant la rentrée, les droits d'inscription resteront acquis au centre IFACOM FORMATION. Après ce délai, il n'y aura aucun remboursement, toute scolarité commencée sera intégralement due.
- Article 11 : Tout litige dû au non-respect des articles précédents sera soumis aux tribunaux compétents de Pointe à Pitre.
- Article 12 : L'exclusion d'un cours pour indiscipline est prévue. En cas de récidive, la Direction peut décider de l'exclusion définitive, et le semestre reste dû. Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.
- Article 13 : La Direction se réserve le droit de suspendre les cours si les conditions l'y obligent (grèves, etc.).
- Article 14 : Tout différend opposant élèves et professeurs doit être soumis à la direction qui, seule, a le pouvoir de trancher.

## MODALITES D'INSCRIPTION

Pour que le dossier d'inscription soit complet et pris en compte, les candidats doivent fournir les pièces et éléments suivants :

- Dossier d'inscription dûment rempli et signé
- Contrat de formation dûment signé
- Deux photos d'identité
- Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille
- Droits d'inscription (75 euros)
- Photocopie de l'ensemble des diplômes obtenus
- Chèques de caution déposés

---

Retrouvez toute notre information sur [www.ifacom.com](http://www.ifacom.com)